

DÉLIBÉRATION

N° BS-2021-08

OBJET: Appel à projets Agence de l'Eau Adour Garonne – "Renouvellement des réseaux d'eau potable"

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents lors de la délibération : 8
Nombre de membres ayant donné procuration : 0
Date de convocation : 15/04/2021
Date d'affichage : 15/04/2021
Votes contre : 0
Votes pour : 8
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un avril,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES**,

Secrétaire de séance : **Joël LABURTHER**

Membres présents : Philippe SAUQUES, Joël LABURTHER, Pascal TROTTA, Patrick NALIS, Marie-Claude MAURAS, Patricia FEUILLET-GALABERT, Laurent PRENERON, Bernard SOURBETS.

Membres absents et excusés : -

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire 2021, il avait été évoqué la préparation d'un dossier de candidature du SETA dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) concernant le renouvellement des réseaux d'eau potable. Monsieur le Président rappelle que ce dispositif permet le subventionnement du renouvellement de canalisations à hauteur de 30% du coût des travaux, hors réfection des branchements.

L'analyse de criticité réalisée par le cabinet bdEe a permis d'établir à 21.3 km le linéaire de réseau à renouveler en priorité, divisés en 15 secteurs répartis sur 6 Communes. Le montant global des travaux correspondant a été évalué à **1 568 742.60 € HT**, hors réfection des branchements, soit une aide potentielle de **470 622.78 €**.

Monsieur le Président propose donc aux membres présents :

- De solliciter l'AEAG pour le subventionnement de ces travaux,
- De l'autoriser à déposer officiellement la candidature du SETA dans le cadre de cet appel à projets de l'AEAG,
- De l'autoriser à signer tous les documents et réaliser toutes les formalités nécessaires à cette candidature.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, la présente proposition est adoptée par les membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

Le Président,
Philippe SAUQUES



Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le



ID : 032-200073310-20210421-BS_2021_08-DE